

Tolochenaz, le 6 mars 2017



MUNICIPALITE  
DE  
TOLOCHENAZ

Conseil Communal  
de Tolochenaz

COPIE

## Amendement

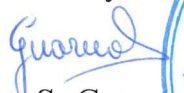
Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a constaté qu'une erreur d'addition se trouvait dans le préavis no 02-2017 et vous propose l'amendement suivant :

Le total de la demande de crédit s'élève réellement à CHF 520'000.- (conclusions, point 1), et de fait l'emprunt serait de CHF 360'000.- (conclusions points 2 et 3).

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

  
S. Guarna



La Secrétaire

  
S. Baruchet